

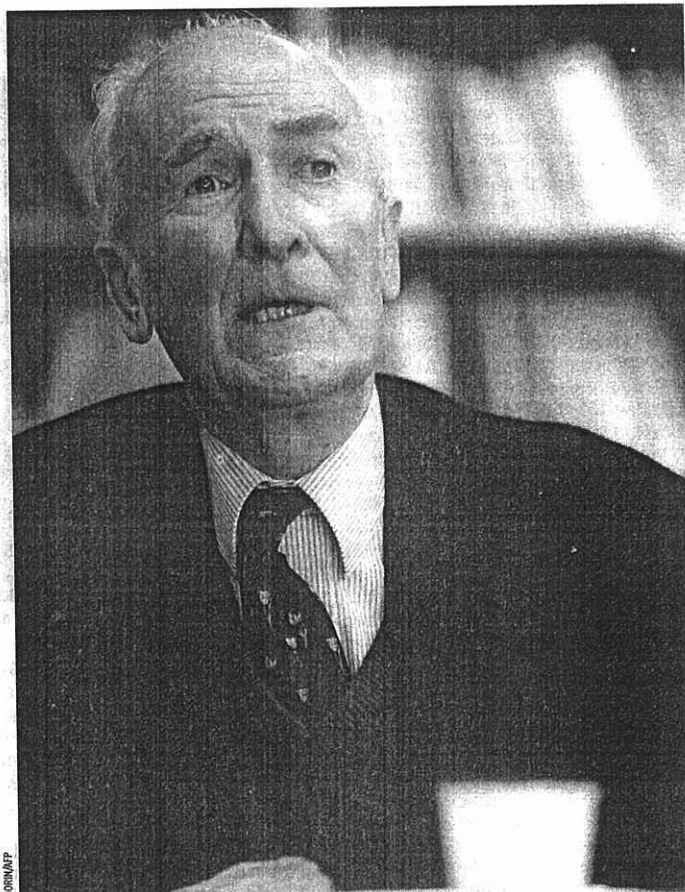
« L'utopie est nécessaire »

Pendant plus d'un demi-siècle, Jean-Jacques de Felice, décédé cet été, a mis son métier d'avocat au service des individus en butte à l'injustice, et des peuples sous l'emprise d'une dictature ou du pouvoir colonial.

AVEC SON REGARD DOUX, sa voix posée, son sérieux et sa discrétion, Jean-Jacques de Felice était loin de correspondre à l'image du subversif ou du dynamiteur d'ordre établi. Il ne détestait rien tant que les diatribes enflammées et les provocations sans lendemain. Et pourtant, Jean-Jacques de Felice fut un homme dangereux pour tous les pouvoirs abusifs, les hiérarchies oppressives, les esprits cyniques, lâches ou fatalistes responsables de violences physiques ou symboliques. Pendant plus de cinquante ans, de 1952, année où il a prêté serment, jusqu'à ce 27 juillet 2008, où la maladie a fini par avoir raison de lui, Jean-Jacques de Felice n'a cessé de mettre son métier d'avocat au service des êtres et des peuples dominés, humiliés, aspirant à la liberté. Plus d'un demi-siècle de combats difficiles, parce qu'au début toujours minoritaires, certains paraissant même désespérés alors que plusieurs se soldèrent par une victoire. Mais des combats exaltants pour un homme qui se nourrissait de la richesse des relations humaines et qui n'a jamais faibli dans ses convictions humanistes.

Très imprégné par les valeurs du protestantisme que ses parents lui ont transmises, eux-mêmes descendants de pasteurs, Jean-Jacques de Felice, né le 15 mai 1928, gardait à l'esprit le mot que Marie Durand, enfermée au XVIII^e siècle pendant près de quarante ans en raison de sa religion, avait gravé dans sa cellule : résister. Tôt influencé par la lecture de Gandhi et de Tolstoï, la non-violence lui semblait « la seule voie éthiquement possible et politiquement utile », comme l'a rappelé le communiqué de la Ligue des droits de l'homme, saluant celui qui en était membre depuis le début des années 1960, où il rejoignit Daniel Mayer, Robert Verdier, Madeleine Rebérioux ou Pierre Vidal-Naquet, qui devinrent, parmi d'autres, ses frères et sœur de combat.

Il fut ainsi l'un des défenseurs les plus convaincants de tous ceux qui refusaient de porter les armes – insoumis et déserteurs, qu'ils soient Français pendant la guerre d'Algérie, Américains pendant la guerre du Vietnam ou Portugais pendant la guerre de l'Angola –, et contribua à la reconnaissance officielle du statut d'objecteur de conscience. Ces avancées dans les législations, ces conquêtes de libertés publiques étaient des objectifs essentiels pour Jean-Jacques de Felice, qui s'était refusé à suivre l'exemple de son père, avocat lui-même, devenu homme politique et même secrétaire d'État sous la Quatrième République. Car, pour lui, le politique restait prisonnier du temps court. Il se sentait plus à l'aise dans une visée à long terme. Alors qu'il est de bon ton aujourd'hui de gausser l'idéalisme, voire de le diaboliser, Jean-Jacques de Felice se reconnaissait volontiers « rêveur » ou « utopiste ». « L'utopie est nécessaire, disait-il, et pour le juriste que je suis, parvenir



Adeptes de la non-violence, J.-J. de Felice a défendu ceux qu'on désigne comme « terroristes ».

à placer dans le droit un certain nombre d'espérances fortes, pour un avenir même lointain, est une grande satisfaction. » Sans doute fallait-il être utopiste pour créer le comité français contre l'apartheid dans les années 1960, ou prendre la défense des paysans du Larzac contre l'armée, ou se battre, dans la suite de Mai 68, au sein du Mouvement d'action judiciaire en faveur des droits des détenus, puis du Groupement information prison, avec Sartre et Foucault, pour l'abolition des quartiers de haute sécurité, notamment. Ceux qui prônent le scepticisme sans avoir jamais rien obtenu peuvent en prendre de la graine...

Jean-Jacques de Felice ne faisait pas de distinction entre la défense d'un individu dont les droits étaient

bafoués et celle d'un peuple soumis à la dictature ou à l'oppression coloniale. Le travail qu'il accomplit pendant la guerre d'Algérie en faveur des militants nationalistes algériens, du bidonville de Nanterre en particulier, sous l'autorité d'un avocat kabyle installé à Paris, Mourad Oussedik, l'a définitivement marqué. Un peu plus tard, il se mit au service du peuple kanak, dont il se sentit très solidaire. Enfin, il fut sans cesse aux côtés des sans-logis, des sans-papiers, ceux qui forment cet autre peuple, avec les détenus, des sans-voix. Jean-Jacques de Felice a aimé parler longuement avec tous ces hommes et ces femmes, ces militants, ces combattants en quête de dignité. Il était touché par la force qui toujours émanait d'eux quand bien même leur avenir était souvent incertain.

Cet adepte de la non-violence fut peut-être le meilleur défenseur de ceux que la société désigne comme éminemment dangereux, ces « terroristes » qu'au-

jourd'hui les États occidentaux voient partout. Un paradoxe ? Certainement pas. Si, jusqu'à ses derniers jours, avec Irène Terrel, il fut l'avocat des réfugiés italiens, et en particulier de Marina Petrella, c'est parce qu'ils ont réussi ce qui lui paraissait primordial, sortir de la violence, d'où la protection que la France leur doit. Jean-Jacques de Felice, qui débuta son métier d'avocat en défendant des mineurs délinquants, croyait dans les capacités de l'homme à se réformer, à se transformer, à partir du moment où la société lui en donne la possibilité. C'est pourquoi la pédagogie lui semblait préférable à la sanction, l'éducation à la répression. Il faut, pour partager cette philosophie, un certain amour des autres.

CHRISTOPHE KANTCHEFF